



## PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE ROMAINVILLE / BOBIGNY

### Atelier thématique n°2 – jeudi 28 septembre 2017 « Economie circulaire, réemploi, valorisation matière et valorisation organique des déchets alimentaires »

#### Compte - rendu

L'atelier thématique s'est tenu au siège d'Est Ensemble Grand Paris, à Romainville, le jeudi 28 septembre 2017 de 18h à 20h35.

#### Compte-rendu

#### Présents

|                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| Martial LORENZO           | Directeur Général des Services  | Syctom   |
| Patrice FURE              | Directeur de Cabinet  | Syctom   |
| Pierre HIRTZBERGER        | Directeur Général des Services<br>Techniques (DGST)   | Syctom   |
| Catherine BOUX            | Directrice Générale Adjointe en charge<br>de l'Exploitation et de la Prévention des<br>Déchets (DGAEP)                                      | Syctom   |
| Didier FOURNET            | Directeur Mission Projet Stratégique  | Syctom   |
| Jacques ROUDIER           | Garant de la concertation   | Commission Nationale du Débat<br>Public (CNDP) |
| Léon GARAIX               | Adjoint à la Maire de Paris chargé de la<br>Propreté, de l'Assainissement,<br>de l'Organisation et du Fonctionnement<br>du Conseil de Paris | Ville de Paris                                 |
| Bertrand BOHAIN           | Délégué Général   | Cercle National du Recyclage                   |
| Stephan MARTINEZ          | Fondateur et président  | Moulinot Compost & Biogaz                      |
| Séverine BELLEC           | Co-fondatrice et directrice   | La Collecterie                                 |
| Marie-Rose HARENGER       | 7 <sup>ème</sup> Vice-présidente  | Est Ensemble                                   |
| Nicolas PERILLAT-BOTONNET | Directeur de la Prévention et de la<br>Valorisation des Déchets   | Est Ensemble                                   |
| Maria COSCARELLI          | Chargé de mission Déchets   | Est Ensemble                                   |
| Elsa BERLIOZ              | Cabinet du Président  | Est Ensemble                                   |
| Hervé LEUCI               | Conseiller municipal - Délégué à<br>l'Environnement   | Ville de Bobigny                               |

|                       |   |                     |
|-----------------------|---|---------------------|
| Edouard LE MAIRE      | Chef du service Environnement durable   | Ville de Bobigny    |
| Vincent PRUVOST       | Collaborateur de Sabine Rubin - Députée de la 9ème circonscription de Seine-Saint-Denis | Assemblée Nationale |
| Laure RUFIN           | Directrice de projet  | SEQUANO             |
| Assoumany MLACHAHAHE  | Représentant des salariés   | VALORAM             |
| Mousca SISSOKO        | Salarié   | VALORAM             |
| Tahar BONNEZIZ        | Salarié   | VALORAM             |
| François MOUTHON      | Président   | ARIVEM              |
| Francis REDON         | Représentant  | FNE                 |
| Colette SCHEYDER      | Représentante   | Environnement 93    |
| Bernard DAILLY        | Représentant  | MNLE 93             |
| Flore BERLINGEN       | Directrice  | Zero Waste France   |
| Alex THIBAUD          | Chargé de mission Plan B'OM   | Zero Waste France   |
| Olga OLIVETI SELMI    | Conseillère Collectivités Territoriales 93  | GRDF                |
| Olivier DUSSART       | Directeur Territorial   | GRDF                |
| Anne CONNAN           | Co-présidente   | Collectif 3R        |
| Marina SEDER COLOMINA |   |                     |

#### Déroulement de la réunion :

- Mot d'accueil, présentation du projet et de l'ordre du jour par Martial LORENZO, Directeur Général des Services du Sycotom
- **Première partie : Economie circulaire, réemploi, valorisation matière**
  - Intervention du Sycotom, par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Sycotom
  - Intervention du Cercle National du Recyclage, par Bertrand BOHAIN, Délégué général
  - Intervention de la Collecterie, par Séverine BELLEC, Co-fondatrice
  - Echanges
- **Deuxième partie : Valorisation organique des déchets alimentaires**
  - Intervention du Sycotom, par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Sycotom

- Intervention de la Ville de Paris sur la collecte des déchets alimentaires des ménages du 2<sup>ème</sup> et du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, par Léon GARAIX, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la Propreté, de l'Assainissement, de l'Organisation et du Fonctionnement du Conseil de Paris
- Intervention d'Est Ensemble sur les expérimentations de la collecte des déchets alimentaires sur le territoire d'Est Ensemble, par Maria COSCARELLI, Chargée de mission déchets
- Intervention de Moulinot Compost & Biogaz sur le tri à la source, la collecte et la valorisation des restes alimentaires, par Stephan Martinez, Fondateur et président
  
- Rappel des prochains rendez-vous par Martial LORENZO

## Compte-rendu des échanges

- Mot d'accueil, présentation du projet et ordre du jour :

**Martial LORENZO** souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie pour leur présence. Il rappelle que la concertation est encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, Monsieur **Jacques ROUDIER**.

**Martial LORENZO** précise que l'atelier se déroulera en deux parties. Le Sycotom, le Cercle National du Recyclage (CNR) et la Collecterie interviendront au cours de la première partie qui sera consacrée à l'économie circulaire, au réemploi et à la valorisation matière. Puis, une seconde partie sera consacrée à la valorisation organique des déchets alimentaires avec les interventions du Sycotom, de la Ville de Paris, d'Est Ensemble et enfin de Moulinot Compost & Biogaz.

- Intervention de **Francis REDON**, Président d'Environnement 93, sur les modalités d'organisation des ateliers thématiques :

Avant de débiter la première partie de l'atelier, **Francis REDON** souhaite adresser quelques commentaires concernant les modalités d'organisation des ateliers thématiques.

Lors de la réunion du Comité de suivi du jeudi 7 septembre dernier, le Sycotom avait annoncé que les présentations des intervenants seraient d'une durée de dix minutes. Suite à une proposition formulée par **Corinne VALLS**, Maire de Romainville, les interventions ont été limitées à sept minutes. Il regrette qu'aucun débat n'ait eu lieu à cet égard mais aussi l'absence de Madame la Maire aux ateliers.

**Francis REDON** avait suggéré, auprès du garant, que les échanges s'engagent après chacune des interventions et non pas au terme de l'ensemble de celles-ci. Il déplore que cette suggestion n'ait pas pu aboutir.

**Francis REDON** renouvelle sa question concernant la participation du Conseil régional aux ateliers.

**Francis REDON** demande pourquoi le Sycotom n'a pas répondu favorablement à la proposition de l'ARIVEM de visionner le documentaire sur la visite d'études de l'association à Milan sur la gestion des biodéchets.

**Francis REDON** considère qu'un débat sur la démographie est nécessaire avant la fin de la tenue des ateliers thématiques.

**Francis REDON** rappelle que la salle Max Jacob prévue pour accueillir la réunion publique de clôture de la concertation à Bobigny est difficilement accessible par les transports en commun.

Enfin, **Francis REDON** a rédigé un compte-rendu de l'atelier thématique n°1 et demande pourquoi celui-ci n'est pas disponible sur le site internet du projet.

- Réponses de **Martial LORENZO**, Directeur Général des Services du Sycotom :

**Martial LORENZO** rappelle que les modalités d'organisation des ateliers thématiques ont été validées en Comité de suivi.

**Martial LORENZO** précise que le Sycotom a sollicité la présence du Conseil régional mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse. Il rappelle que la Région est actuellement engagée dans l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) pour lequel elle a initié une concertation.

**Martial LORENZO** indique que des nominations sont en cours au Conseil régional. En effet, **Chantal JOUANNO**, Présidente de la Commission Environnement, et des cadres de l'administration quitteront leurs fonctions prochainement. Ces différents éléments de contexte peuvent expliquer l'absence du Conseil régional aux ateliers. Par ailleurs, le Sycotom réitérera une proposition de participation auprès du nouveau Directeur de l'environnement avec lequel un premier contact a été établi.

**Martial LORENZO** explique, qu'à la demande du garant, le Syctom a accepté de diffuser le documentaire présentant l'expérience milanaise de gestion des biodéchets. Toutefois, des problèmes techniques survenus dans la Salle du Bureau d'Est Ensemble ne permettent pas sa diffusion ce soir. Le documentaire, que l'ARIVEM a publié sur la plateforme You Tube, sera relayé sur le site internet du projet par le Syctom dès le 29 septembre 2017.

**Martial LORENZO** indique que le compte-rendu de l'atelier thématique n°1 réalisé par Francis REDON a été publié sur le site internet le 28 septembre 2017. Le Syctom publie l'ensemble des contributions qui lui sont adressées ainsi que les commentaires rédigés sur le registre papier disponible à chacune des étapes de l'exposition itinérante.

**Martial LORENZO** annonce, concernant les aspects démographiques, que le Syctom publiera un tableau rendant compte de la manière selon laquelle les acteurs utilisent et interprètent les données fournies notamment par l'INSEE.

**Martial LORENZO** conclut que la tenue d'une réunion publique d'ouverture de la concertation à Romainville et d'une réunion publique de clôture à Bobigny a été validée par les maires de ces deux communes respectives. Par conséquent, le Syctom a accepté la proposition de la Ville de Bobigny de mise à disposition de la salle Max Jacob, seule disponible à la date retenue.

- Intervention de **Jacques ROUDIER**, garant de la concertation préalable

**Jacques ROUDIER** confirme qu'il est attentif aux intervenants sollicités dans le cadre des ateliers et que l'intérêt d'une présentation de la Région comme de l'ADEME est bien identifié mais que le Syctom reste dépendant du fait que ces intervenants répondent positivement ou non à sa sollicitation.

Sur l'organisation des séances, **Jacques ROUDIER** considère qu'il est nécessaire qu'il y ait un juste équilibre entre le temps d'expression des intervenants et celui des participants. C'est pourquoi, la durée des interventions est passée de 10 à 7 minutes. Pour ce qui concerne le déroulé d'un atelier, **Jacques ROUDIER** explique que chacun des ateliers traite d'un ou plusieurs blocs thématiques autour desquels se répartissent ensuite les intervenants. Il a été jugé plus intéressant de grouper les interventions ayant trait à une thématique et, ensuite, de procéder à un échange global sur cette même thématique. Cette organisation permet une discussion où chacun des participants possède l'ensemble des informations pour s'exprimer au moment où il y est invité.

Enfin, **Jacques ROUDIER** confirme qu'il y aura également un compte-rendu de chacun des ateliers mis en ligne par le Syctom après validation du garant de la concertation.

- **Partie 1 – Economie circulaire, réemploi et valorisation matière**

**Renaud DUPUY** spécifie que chacune des interventions doit respecter une durée maximale de sept minutes.

*Présentation du Syctom par Pierre HIRTZEBERGER*

**Pierre HIRTZEBERGER** présente le cadre réglementaire de la valorisation matière, les caractéristiques essentielles du projet concernant les collectes sélectives multimatériaux, la déchèterie et la ressourcerie.

*Présentation du Cercle National du Recyclage (CNR) par Bertrand BOHAIN*

**Bertrand BOHAIN** présente le contexte national de l'extension des consignes de tri et le rôle du Cercle National du Recyclage (CNR), association composée de collectivités territoriales.

**Bertrand BOHAIN** rappelle que le CNR fait partie du comité de pilotage de l'extension du tri plastique et qu'il accompagne l'ensemble des collectivités pratiquant l'extension des consignes de tri. Le CNR met en réseau ses adhérents afin de diffuser les pratiques du tri et faire progresser le recyclage.

**Séverine BELLEC** précise que La Collecterie est adhérente au Réseau des Ressourceries et au Réseau Francilien des Acteurs du Réemploi (REFER). Contrairement à d'autres ressourceries, des artisans sont à l'origine de ce projet créé en 2013 à Montreuil. La Collecterie dispose d'un atelier de menuiserie et de tapisserie.

**Séverine BELLEC** salue l'initiative du Sycotom soulignant le rôle essentiel des ressourceries en termes de sensibilisation. Toutefois, elle regrette qu'il n'y ait pas d'espace de vente prévu sur le site et suggère de prévoir 200 m<sup>2</sup> de vente dans un quartier fréquenté par du public. La Collecterie dispose d'une boutique excentrée à Montreuil, d'une superficie de 150 m<sup>2</sup>. En 2016, une boutique de 40 m<sup>2</sup> a ouvert dans le centre-ville réalisant un chiffre d'affaires plus important que la première boutique.

La Collecterie réalise également des ateliers de sensibilisation dans des écoles, des maisons de retraite ou encore lors d'événements locaux. L'objectif est de présenter les possibilités de transformation des objets. Les salariés de la Collecterie s'efforcent à trouver des idées pour valoriser les objets reçus avant de les envoyer au recyclage ou à la déchèterie.

En 2013, La Collecterie avait traité 24 tonnes de déchets. En 2016, elle en a traité 153 tonnes dont 84 proviennent d'apports volontaires et le reste d'enlèvements gratuits réalisés à Montreuil et dans les villes avoisinantes.

La Collecterie n'a pas encore atteint son équilibre économique et dépend de subventions publiques et privées. Le loyer, s'élevant à 70 000€/an et représente une lourde charge pour la structure.

L'association compte trente salariés dont dix-sept en insertion. La Collecterie accorde une place importante à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), à la création de lien social et à l'accompagnement de salariés en insertion. Elle regrette la suppression de postes en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Le but était de pérenniser ces postes afin de financer des postes pérennes par la suite.

- *Echanges*

**Séverine BELLEC** demande si une collaboration existe entre le Sycotom et les industriels concevant les emballages.

**En réponse, Bertrand BOHAIN** indique qu'il n'existe pas de collaboration, à proprement parler, entre les recycleurs et les fabricants.

Il reconnaît que les metteurs en marché ne prennent pas suffisamment en considération le devenir de leurs produits. Néanmoins, les metteurs en marché payent désormais une éco-contribution à Citeo et à Leko. Cette éco-contribution prend la forme de bonus et de malus selon l'impact environnemental des produits. En effet, si le produit est recyclable, il sera attribué un bonus au metteur en marché. A l'inverse, les perturbateurs du tri et du recyclage reçoivent des malus. A titre d'exemple, les metteurs en marché de bouteilles en PET recyclable disposant d'un manchon de décoration en PVC se voient attribuer des malus puisque les machines, reconnaissant le PVC, envoient directement la bouteille dans les refus de tri.

**Assoumany MLACHAHAHE**, représentants des salariés du centre de traitement à Romainville, formule quatre questions au Sycotom.

Tout d'abord, les salariés souhaitent savoir si, lors de la phase de travaux, le travail sur la chaîne de tri sera impacté, si l'ensemble du travail d'exploitation restera ou si certaines activités seront provisoirement transférées. Si c'était le cas, une négociation serait indispensable.

Les salariés souhaitent connaître les effectifs prévus dans le cadre du projet, alors que le projet qui a été abandonné prévoyait l'emploi de 143 salariés. Ils souhaitent également savoir si des embauches sont prévues, et seraient favorables à un renforcement des effectifs.

Les salariés souhaitent recevoir un rétro-calendrier détaillant les phases du projet et leurs durées, en précisant la nature des activités effectuées pendant ces différentes périodes : document remis et

commenté devant les IRP et mis à la disposition des salariés.

Enfin, comme pour le précédent projet, les salariés demandent que l'effectif et les conditions (rémunération et annexes) soient intégrés à l'appel d'offre. Pour eux, les conditions actuelles doivent être garanties a minima. Les salariés ne souhaitent pas que le changement d'exploitant impacte leurs conditions de travail.

**Un salarié du centre de traitement des déchets à Romainville** demande l'origine de la différence de salaires entre le métier de ripeur et celui de trieur, alors que les ripeurs et les trieurs manipulent, tous deux, des produits dangereux et nocifs.

### **Réponses du Syctom**

*Compte-tenu de la configuration du site, **Martial LORENZO** explique qu'une nouvelle chaîne de tri sera construite aux côtés de l'ancienne. Le fonctionnement de l'actuelle chaîne de tri ne sera donc pas perturbé : son arrêt sera programmé une fois que la mise en service de la future chaîne aura été assurée.*

*Les effectifs prévus dans le cadre du futur projet sont disponibles à la page 48 du dossier de concertation. Le site compte actuellement 119 salariés ; dans le cadre du projet, la première solution technique envisagée pour la gestion des ordures ménagères résiduelles prévoit 159 emplois, la deuxième solution en prévoit 164, et enfin la troisième 189. Quelle que soit la solution technique retenue, le Syctom accorde une place prépondérante à l'emploi et a minima au maintien des effectifs actuels.*

*Le Syctom n'est actuellement pas en mesure de fournir le calendrier des phases de travaux. Les grandes échéances du projet sont détaillées dans le dossier de concertation, toutefois le planning précis sera présenté en fin d'année, après le vote par le Comité syndical sur le programme de la future installation et le lancement de la phase de consultation des entreprises.*

*Les différences de statuts entre les trieurs et les ripeurs ne dépendent pas du Syctom. Cependant, **Martial LORENZO** rappelle que le président du Syctom a toujours été à l'écoute des demandes des représentants de salariés en étroite collaboration avec les exploitants afin de corriger des dysfonctionnements qui devaient l'être.*

**Colette SCHEYDER** s'étonne du nombre important d'emplois créés dans le cadre de la troisième solution envisagée pour le traitement des ordures ménagères résiduelles.

**Francis REDON** demande à Séverine Bellec des informations, des statistiques précises et les retombés sur l'initiative Tritabroc mise en place à la fin de brocantes et de vides-greniers afin de récupérer les invendus et maintenir les rues propres.

**Séverine BELLEC** informe que La Collecterie a lancé l'action Tritabroc en 2013. Elle a été cofinancée par la Région et le Syctom pendant trois ans. Les financements ont cessé dès lors que l'initiative avait gagné en maturité. Faute de financements, La Collecterie a mis un terme à ces actions bien que sa présence soit vivement souhaitée sur les brocantes à Montreuil.

**Francis REDON** se demande si les collectivités peuvent prendre en charge ces actions.

**Séverine BELLEC** souligne que cette expérimentation avait été d'une grande efficacité en termes de

sensibilisation. La Collecterie parvenait à collecter entre une et deux tonnes de déchets par événement.

**Francis REDON** adresse deux questions à **Bertrand BOHAIN**. Il demande des informations relatives :

- à l'évolution des taux de refus de tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri ;
- les conséquences de l'extension des consignes du tri en termes de mutualisation des centres de tri en France.

**Bertrand BOHAIN** explique que, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, les taux de refus ne baissent pas étant donné que tous les emballages sont autorisés. Toutefois, les refus dans les centres de tri -de l'ordre de 20% au niveau national- se maintiennent ou baissent légèrement. Il note que les emballages qui ne peuvent pas être recyclés partent en refus ou en valorisation énergétique (exemple : des paquets de chips).

En ce qui concerne les impacts de l'extension des consignes de tri sur la mutualisation des centres de tri, c'est une question qui concerne davantage les collectivités disposant de petits centres, ayant donc un tarif élevé par rapport aux moyennes nationales et n'étant pas en capacité de recevoir les plastiques en extension. Ces collectivités font le choix d'organiser des marchés communs ou de constituer des syndicats plus grands. Du fait de son périmètre d'intervention, le Sycotom n'est pas concerné par cet aspect.

#### **Réponses du Sycotom**

**Martial LORENZO** informe que le Sycotom collabore étroitement avec les syndicats voisins dans le cadre de l'utilisation de centres de tri. A titre d'exemple, le Sycotom collaborera prochainement avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et réceptionnera les collectes sélectives durant la durée des travaux que ce syndicat engage. Il existe également une collaboration avec le centre de tri de Rungis (RIVED).

**Martial LORENZO** adresse une réponse à **Séverine BELLEC** concernant l'absence d'un espace de vente attenant à la ressourcerie. Il rappelle que le site à Romainville est classé ICPE ce qui rend complexe, pour des raisons de sécurité, l'installation d'un espace de vente ouvert au public. De plus, comme l'a précisé **Séverine BELLEC** lors de son intervention, la boutique de La Collecterie du centre-ville à Montreuil jouit d'un rendement plus intéressant que la boutique excentrée qu'elle possède.. C'est pourquoi, le Sycotom collabore avec Est Ensemble et la Ville de Romainville pour trouver la localisation idéale d'un espace de vente, plutôt en centre-ville. **Martial LORENZO** souligne que le Sycotom travaille étroitement avec l'association AMELIOR (Association des Marchés Economiques Locaux Individuels et Organisés du Recyclage) et suggère d'envisager de nouvelles relations contractuelles avec La Collecterie.

Enfin, au vu des tonnages importants, il rappelle que la ressourcerie est emblématique et qu'elle recouvre un enjeu pédagogique. De plus, la ressourcerie détourne de l'enfouissement des objets encombrants.

**Anne CONNAN** demande au Sycotom des informations sur les évolutions de la collecte sélective du bassin versant de Sevrans depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri.

**Anne CONNAN** considère que la communication d'Est Ensemble relative à l'extension de consignes de tri est insuffisante, citant l'exemple de la Ville de Montreuil. Elle demande aux représentants d'Est Ensemble comment l'EPT prévoit de populariser l'extension des consignes de tri.



### **Réponses du Syctom**

*Dans le cadre de l'extension des consignes de tri, **Catherine BOUX** rappelle qu'en 2012 le Syctom a participé à une série d'expérimentations et a alloué beaucoup de moyens en termes de communication et d'accompagnement.*

*Il est apparu que la communication sur l'extension des consignes de tri a permis de sensibiliser la population sur le tri de manière générale. Il a alors été constatée une amélioration des gestes de tri, bien que cette tendance semble s'essouffler aujourd'hui. Dans ce cadre, le Syctom a plus particulièrement relevé, sur la première année, un effet positif sur les consignes de tri historiques, moins sur l'extension des consignes de tri. Il a alors été constaté une progression de près de 6% du tonnage des collectes sélectives dans le bassin versant de Sevrans. Ce pourcentage élevé s'explique surtout par la faible dotation qui prévalait auparavant sur ce territoire. Les années qui ont suivi, l'augmentation a été très faible.*

*Entre 2015 et 2016, une augmentation de 2,2% a été perçue sur le territoire d'Est Ensemble.*

**Marie-Rose HARENGER** précise qu'Est Ensemble a mis en place un important dispositif de communication. En effet, les éco-animateurs d'Est Ensemble, accompagnés d'une trentaine d'éco-animateurs du Syctom, ont réalisé du boitage et des actions en porte-à-porte. Les habitants disposent des éléments nécessaires pour prendre en compte la nouvelle consigne.

**François MOUTHON** souhaite connaître le détail des coûts du tri à l'usine ainsi que les prix de reprise du métal, du papier et du carton. Il demande également des précisions sur le coût de la collecte. Ces éléments permettraient de comprendre l'équilibre économique du tri et d'avoir une visibilité sur les filières économiquement intéressantes.

### **Réponses du Syctom**

*En ce qui concerne le coût de la collecte, **Catherine BOUX** informe que le Syctom n'est pas en mesure de répondre.*

***Martial LORENZO** précise que les informations concernant les coûts du tri à l'usine sont disponibles dans le rapport annuel d'activité du Syctom.*

*Concernant les prix de reprises, **Martial LORENZO** propose que le Syctom élabore une fiche sur le prix de traitement et de valorisation des collectes sélectives par les repreneurs.*

***Catherine BOUX** indique que les mercuriales encadrent et fixent les prix de reprises qui varient en fonction de l'offre et de la demande. Le Syctom ne fixe donc pas les prix mais suit ceux définis par le marché.*

***Martial LORENZO** rappelle que le Syctom ne vend pas le plastique recyclé plus cher que le plastique classique.*

**Anne CONNAN** revient sur le cas du bassin versant de Sevrans et demande les pourcentages d'évolution du tonnage des collectes sélectives sur les années qui ont suivi la première année de l'expérimentation.

## **Réponses du Syctom**

**Catherine BOUX** annonce que le Syctom n'est pas en mesure de fournir ces données puisque le bassin versant de Sevrans a été élargi afin de faire bénéficier davantage de collectivités de l'extension des consignes de tri.

En réponse à la remarque formulée par **François MOUTHON** et à la lecture du rapport annuel d'activité du Syctom, **Pierre HIRTZBERGER** constate une recette de ventes de matériaux de 72€ par tonne. Il s'agit d'une moyenne ramenée à la tonne rentrée dans le centre de tri. En effet, le Syctom a traité 181 000 tonnes de collectes sélectives lui conférant 13 100 000 euros de recettes.

- **Partie 2 – Valorisation organique des déchets alimentaires**

- *Présentation du Syctom par Pierre HIRTZBERGER*

**Pierre HIRTZBERGER** présente la stratégie du Syctom sur la question de la matière organique.

- *Présentation de la Ville de Paris par Léon GARAIX*

**Léon GARAIX** présente la démarche de la Ville de Paris sur la collecte séparée des déchets alimentaires. Il présente les actions engagées, avant mai 2017, pour la collecte des déchets organiques. Ces actions ont permis, en 2016, la collecte de mille tonnes de déchets organiques auprès de gros producteurs (marchés alimentaires découverts et restauration collective). **Léon GARAIX** expose également la récente mise en place de la collecte des déchets alimentaires des ménages du 2<sup>ème</sup> et du 12<sup>ème</sup> arrondissements.

- *Présentation d'Est Ensemble par Maria COSCARELLI*

**Maria COSCARELLI** présente les trois expérimentations de collecte des déchets alimentaires menées à Est Ensemble, dans le quartier du Bas-Pays, auprès des gros producteurs et, enfin, auprès de trois marchés forains de la Ville de Pantin.

- *Présentation de Moulinot Compost & Biogaz par Stephan MARTINEZ*

**Stephan MARTINEZ** présente l'entreprise Moulinot et ses activités concernant la collecte et le traitement des restes alimentaires. Depuis sa création en 2013, Moulinot a collecté, auprès d'entreprises et d'administrations, 6 500 tonnes de matières à valoriser en Ile-de-France. Enfin, l'entreprise mène aussi auprès de ses partenaires de nombreuses opérations de sensibilisation (écoliers dans les cantines scolaires etc.)

- *Echanges*

**Edouard LE MAIRE**, indiquant que la Ville de Bobigny va bientôt mettre en place la collecte de biodéchets dans les écoles et demande à **Stephan MARTINEZ** leur méthode de communication sur la pratique du tri au niveau du personnel éducatif.

**Stephan MARTINEZ** précise qu'il s'agit d'un travail pédagogique consistant à expliquer clairement ce que sont les gestes de tri et quels sont leurs objectifs. Il insiste cependant sur un travail de sensibilisation des enfants en vue de faciliter le geste de tri.

Dans le cadre de l'expérimentation qui se tiendra dans le quartier du Bas-Pays à Romainville, **Francis REDON** précise que ce sont des habitants et non des professionnels qui sont concernés. Il demande alors à **Stephan MARTINEZ** quelle est la valeur ajoutée de l'entreprise Moulinot pour faire en sorte que les individus s'adaptent à la collecte séparée des déchets alimentaires.

**Stephan MARTINEZ** explique que la perception du déchet telle qu'est entendue par l'entreprise Moulinot provient du monde de la restauration, pas du monde des particuliers. Néanmoins, il lui semble important, en vue de sensibiliser la population, de rendre visible la traçabilité du déchet organique. Le devenir de ce dernier peut être suivi, du moment de sa collecte à celui de sa transformation. Les particuliers trieront mieux s'ils comprennent ce que deviennent les déchets qu'ils jettent.

**Flore BERLINGEN** reconnaît que la sensibilisation passant par une explication de la destination des biodéchets est essentielle. Elle rappelle que cette technique est utilisée dans la ville de San Francisco où le taux de participation des habitants est particulièrement élevé.

**Flore BERLINGEN** regrette que dans l'analyse comparative des 4 villes sur la collecte des biodéchets fournie par le Sycotm, ni le taux de participation, ni le taux de gisement collectable ne soient mentionnés.

**Flore BERLINGEN**, en réaction à la présentation faite par **Léon GARAIX**, explique qu'il serait intéressant de calculer le taux de captage des déchets alimentaires dans le cadre d'une collecte séparée. **Flore BERLINGEN** considère, en effet, qu'il est nécessaire de savoir quelle part de biodéchets reste dans les ordures ménagères résiduelles malgré la collecte séparative des déchets alimentaires. Ce taux permettrait d'évaluer une marge de progression.

**Flore BERLINGEN** demande ainsi à Est Ensemble quel est le taux de captage des déchets alimentaires collectés de façon séparée sur les marchés de la Ville de Pantin.

**Flore BERLINGEN** demande également à la Ville de Paris à quel gisement correspondent les 1 000 tonnes de déchets organiques collectées auprès de gros producteurs (marchés alimentaires découverts et restauration collective) et quel est le nombre exact de marchés concernés.

**Flore BERLINGEN** adresse ensuite deux questions au Sycotm. Tout d'abord, elle souhaite connaître le tonnage envisagé de FOR (Fraction Organique Résiduelle) qui serait envoyé vers l'installation cogérée avec le SIAAP. Ensuite, elle interroge la pertinence de l'utilisation du site à Romainville pour transférer de la pulpe vers Gennevilliers et se demande pourquoi il n'est pas plutôt envisagé d'y envoyer directement les biodéchets collectés séparément.

### **Réponses du Sycotm**

**Pierre HIRTZBERGER** commence en précisant que la pulpe élaborée sur le futur site à Romainville ne sera pas transférée au port situé à Gennevilliers, car cette installation, en raison de sa taille, ne recevra que les collectes des biodéchets. En ce qui concerne le transfert de la pulpe, le Sycotm cherche des exutoires proches, en grande couronne, car il n'existe pas, pour l'instant, de centres capables de recevoir cette pulpe sur son territoire.

**Catherine BOUX** explique qu'il s'agira de sites déjà fréquentés par le Sycotm ou indiqués par des opérateurs traitant les biodéchets dans le cadre d'expérimentations.

**Pierre HIRTZBERGER** indique que le Sycotm travaille, en lien avec plusieurs partenaires publics et privés, pour créer des sites capables de recevoir cette pulpe. Il précise qu'une carte présentant les installations existantes est disponible dans le document remis en début de séance par le Sycotm.

**Flore BERLINGEN** demande les raisons rendant le recours au processus de pulpage indispensable avant d'organiser un transfert, et à partir de quelle distance un transfert sous forme de pulpe a plus de sens qu'un envoi direct de biodéchets non traités.

#### **Réponses du Syctom**

**Pierre HIRTZBERGER** explique que la solution consistant à ce que le Syctom envoie ces produits vers des centres de transfert avant de les recharger ensuite représente des inconvénients en termes d'odeur et de manutention.

**Pierre HIRTZBERGER** précise que le projet avec le SIAAP, et la filière FOR qui lui est associée, ne concerne pas le projet à Romainville/Bobigny. Il s'agissait de présenter la stratégie du Syctom concernant la valorisation organique.

**Léon GARAIX** rappelle à **Flore BERLINGEN** que les milles tonnes collectées par la Ville de Paris concernent 53 des 71 marchés alimentaires de la Ville de Paris. Ces marchés ont été choisis suite à des études, réalisées par la municipalité, recensant les sites sur lesquels les gisements étaient supérieurs à milles tonnes.

**Léon GARAIX** souligne qu'il n'y a pas eu de baisse des tonnages des ordures ménagères résiduelles mais, au contraire, une légère hausse du fait de comportements déviants de certains commerçants. De plus, il est à rappeler que la collecte sur l'année 2016 n'avait débuté qu'au mois avril.

**Anne CONNAN** demande combien de temps dure le processus d'hygiénisation prévu dans le cadre du projet.

#### **Réponse du Syctom**

**Pierre HIRTZBERGER** répond que le processus d'hygiénisation ne dure pas plus d'une journée à partir de la réception sur site. Cependant, la citerne dans lequel la pulpe sera stockée, ne sera pas systématiquement évacuée le jour-même, ce qui ne pose pas de problème puisque la matière est hygiénisée.

**Francis REDON** demande une clarification des termes employés par le Syctom tels que FFOM, FOR et de FCR. Il demande si la Fraction Combustible Résiduelle (FCR) est un produit du Tri Mécano-Biologique (TMB) et si l'on peut considérer que la Fraction Organique Résiduelle (FOR) est similaire à un TMB.

#### **Réponses du Syctom**

**Pierre HIRTZBERGER** rappelle que la Fraction Combustible Résiduelle (FCR) n'est pas une fraction organique et ne peut donc pas être produit par un TMB. La FCR est destinée à être incinérée. La Fraction Organique Résiduelle (FOR) est une fraction organique issue des ordures ménagères résiduelles.

**Catherine BOUX** précise que le Syctom utilise la terminologie utilisée par l'ADEME et s'adapte aux évolutions souhaitées par l'agence.

**Francis REDON** regrette que les prévisions de traitement de biodéchets du Syctom ne soient à hauteur que de 22 kg par habitant alors que la Ville de Paris traite aujourd’hui 32 kg par habitant.

**Léon GARAIX** rectifie cette information soulignant que la Ville de Paris ne capte pas encore 32 kg de déchets alimentaires par habitant. Il s’agit d’un objectif qui pourra être atteint.

#### *Précision du Syctom*

*Catherine BOUX rappelle qu’il existe différents ratios rapportant une quantité de déchets collectés (en kg) à l’habitant. Ces ratios ne peuvent pas tous être comparés. Dans le cas précis de la collecte séparative des biodéchets, le Syctom fait ses prévisions en se basant sur le calcul d’une quantité collectée ramenée à la quantité desservie. Or, la Ville de Paris construit son ratio en rapportant la quantité collectée dans le cadre de son expérimentation au nombre d’habitant qui participent effectivement à cette expérimentation. Ceci est donc bien distinct d’un ratio collecté par habitant de manière absolue.*

**Francis REDON** demande au Syctom que la formalisation des prévisions se base sur des critères admis et acceptés par tous.

**Francis REDON** évoque une étude réalisée par Verdicité qui prévoyait d’atteindre un objectif de 33 kg de biodéchets collectés par habitant. Il considère donc que le projet d’Est Ensemble, qui prévoit un objectif de 11 ou 22 kg selon le type d’habitat, n’est pas très ambitieux ni cohérent.

**Marie-Rose HARENGER** signale qu’il s’agit surtout d’être en cohérence avec les réalités concrètes du territoire.

Sur une expérimentation de 3 000 habitants, comme pour le quartier du Bas-Pays, **Francis REDON** considère qu’il est possible d’accentuer les efforts, notamment en allant directement chez l’habitant afin de s’assurer du bon déroulement du dispositif. **Francis REDON** appuie son propos sur l’exemple de l’entreprise Moulinot qui a réussi à collecter 5 000 tonnes de déchets par an, notamment en réalisant un travail de terrain chez les commerçants.

**Francis REDON** demande alors à **Stephan MARTINEZ** si ces 5 000 tonnes collectées sortent du circuit du service public et donc de la comptabilisation officielle.

**Stephan MARTINEZ** précise que Moulinot travaille avec des entreprises privées dont les déchets faisaient partie des ordures ménagères résiduelles. Ils étaient traités et comptabilisés par le service public.

#### *Précision du Syctom*

*Catherine BOUX signale à cet effet que l’ensemble de ces déchets n’était pas nécessairement traité par le service public. Par exemple, il existe des collectivités au sein desquelles la restauration scolaire est prise en charge dans une logique de délégation de service public, la gestion des déchets qui résulte de cette activité étant inclus dans cette délégation.*

*Dans le cadre des expérimentations de collecte de biodéchets, ces flux vont désormais être comptabilisés mais cela ne vient donc pas en déduction des ordures ménagères résiduelles.*

**Léon GARAIX** complète en disant que les déchets du restaurant McDonalds, avec lequel travaille l’entreprise Moulinot, ne sont pas collectés par le service public.

**Marina SEDER COLOMINA** demande à la Ville de Paris de définir la notion de « déchets végétaux ». Elle demande à **Stéphane MARTINEZ** si le compost vendu aux maraîchers et aux agriculteurs est soumis à des normes. De la même manière, elle demande si le compost du site à Romainville sera soumis à des tests réglementaires.

**Marina SEDER COLOMINA** revient aussi sur la première présentation du Syctom et sur la responsabilité du service public en termes de pédagogie. Elle mentionne l'opposition entre compost et fermentation précisant que la fermentation est un processus au cours duquel l'oxygène n'intervient pas. Quand il est fait référence au projet de produire du compost sur site, la notion de fermentation est utilisée. Or le compost ne fermente pas, puisqu'il s'agit d'un processus aérobie. Or, le mot « fermentation » évoque de mauvaises odeurs alors qu'un compost n'est pas censé dégager d'odeurs. **Marina SEDER COLOMINA** estime que ces éléments techniques doivent être expliqués clairement au public.

Enfin, **Marina SEDER COLOMINA** réagit aux échanges sur l'élargissement des consignes de tri, en indiquant que si les objectifs ne sont pas atteints, c'est au service public d'assumer sa responsabilité, sans rejeter la faute sur les habitants.

#### *Réponse du Syctom*

*Pierre HIRTZBERGER souligne que la terminologie de la « fermentation » est utilisée pour le processus de compostage depuis de très nombreuses années et qu'elle est comprise par le public.*

*Il confirme que le compost respectera la norme NFU 44-051 qui permet de sortir le compost du statut de la réglementation des déchets.*

**Léon GARAIX** définit les déchets végétaux comme tous les déchets alimentaires hors déchets carnés. Il explique que la Ville de Paris a choisi de collecter les déchets végétaux sur les marchés alimentaires puisque ce sont ces déchets (légumes etc.) qui constituent l'essentiel des tonnages dans la famille des biodéchets présente sur les marchés.

**Flore BERLINGEN** souligne que la question de la terminologie de la « fermentation » pour le processus de compostage n'est pas anecdotique et qu'il est également nécessaire d'apprécier le retour d'expérience des habitants.

**Flore BERLINGEN** continue en affirmant que la question des ratios est également importante, selon qu'il s'agisse de ratio par habitant, par habitant desservi ou encore par habitant participant. Elle relève, à ce titre, dans la huitième slide de la présentation d'Est Ensemble, une confusion. **Flore BERLINGEN** explique, en effet, qu'il y est comparé un ratio par habitant avec la moyenne par habitant desservi, alors que ces deux chiffres ne seraient pas comparables, selon elle.

Enfin, **Flore BERLINGEN** aborde la question du calcul du gisement collectable pour les biodéchets : elle estime qu'il est nécessaire de disposer d'éléments de comparaison pour l'ensemble des taux afin de comprendre comment le gisement collectable est calculé.

Dans la même logique, **Flore BERLINGEN** demande des détails sur la nature de ce gisement en réclamant des chiffres par type de producteur de biodéchets avec l'idée que les objectifs de collecte varieraient en fonction des producteurs considérés.

### **Réponses du Syctom**

*Catherine BOUX reconnaît que le calcul des ratios est compliqué et qu'il est nécessaire de partir d'une population réellement desservie. Elle précise aussi que le Syctom a mis en ligne sur le site internet du projet, le mardi 26 septembre 2017, un diagnostic sur les biodéchets réalisé en 2010 ainsi que des études sur la faisabilité des collectes réalisées entre 2014 et 2016 sur plusieurs territoires de son périmètre dont celui d'Est Ensemble et de Romainville.*

**François MOUTHON** demande à Est-Ensemble s'il a passé récemment de nouveaux marchés concernant la collecte des déchets et quelles sont les modalités pour ne pas cumuler la collecte des biodéchets avec la collecte des déchets en mélange. Il souhaite par ailleurs savoir comment Est Ensemble prépare le territoire quant à la suite qui sera donnée à l'expérimentation menée, entre autres, sur le quartier du Bas-Pays.

**Nicolas PERILLAT-BOTONNET** souligne que l'expérimentation n'a pas encore débuté et qu'il faut attendre de prendre connaissance du futur tonnage collecté afin de pouvoir se positionner. Il ajoute qu'Est Ensemble sera prêt à adapter la fréquence de collecte des ordures ménagères, si cela est nécessaire.

**Anne CONNAN** fait référence à une expérience de collecte hebdomadaire de biodéchets réalisée à Francfort. L'expérimentation a dû être abandonnée à cause des désagréments occasionnés auprès des habitants (la collecte n'ayant lieu qu'une fois par semaine, des riverains s'étaient plaints des odeurs). **Anne CONNAN** s'interroge sur la pertinence d'une seule collecte par semaine et sur son caractère incitatif. Elle rappelle que la tarification incitative du Syctom ne s'adresse qu'aux collectivités et que les habitants ne sont pas concernés par cette tarification incitative, ce qui n'est pas le cas à Milan ou à Parme où les habitants sont directement concernés par les sanctions.

**Maria COSCARELLI** précise qu'Est Ensemble augmentera la fréquence de collecte pour les ménages du Bas-Pays si les premiers retours sont négatifs.

**Nicolas PERILLAT-BOTONNET** rappelle que le territoire d'Est Ensemble est marqué par un habitat vertical et des cas nombreux de dépôts sauvages. Il reprend l'expérience de la Ville de la Roche-sur-Yon (Vendée) présentée lors d'une conférence organisée par l'AMORCE. Bien que l'habitat vertical ne soit pas très élevé, la fréquence des dépôts sauvages a augmenté depuis la mise en place de la tarification incitative.

**Nicolas PERILLAT-BOTONNET** se dit réticent quant à la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire d'Est Ensemble où les performances de collectes sélectives sont faibles.

**Léon GARAIX** ajoute, prenant appui sur une réunion organisée par l'ADEME, qu'il est compliqué de mettre en œuvre le dispositif de tarification incitative sur des territoires marqués par un habitat dense. A titre d'exemple, à San Francisco le territoire et la fiscalité sont différents. Aussi, la tarification incitative fonctionne davantage dans des territoires ruraux car il est plus aisé de réduire les ordures ménagères résiduelles chez les ménages disposant de maison et d'un jardin notamment. De plus, il a été constaté des phénomènes de report dans des collectivités ayant mis en place ce dispositif. Il faut penser d'autres dispositifs.

**Martial LORENZO** remercie les participants pour leur présence et annonce les dates des prochains ateliers thématiques.